

## Et si on travaillait ensemble ?

Solène Billard,  
Professeure agrégée d'EPS, Saint-Nazaire, (44)

*L'évolution du métier d'enseignant amène à penser différemment les missions assignées à ce dernier. Là où, hier, la circulaire de 1997<sup>1</sup> parlait d'exercice de la responsabilité, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation<sup>2</sup> liste, aujourd'hui, un ensemble de compétences. Deux de celles-ci : « coopérer au sein d'une équipe » et « contribuer à l'action de la communauté éducative », bien que reprenant les missions du texte précédent, proposent de nouvelles perspectives.*

*Ces deux compétences requièrent, en effet, une maîtrise de la communication, facteur d'évolution de la posture de l'enseignant ; or, souvent, cet aspect s'avère problématique au sein d'une même discipline, mais également entre les disciplines.*

*Au travers d'une tentative de mise en commun d'un projet EPS/SVT, il s'agit de déceler les obstacles rencontrés et d'y prendre appui afin de proposer des perspectives de travail.*



### Les projets : éléments fédérateurs d'un travail en équipe pluridisciplinaire

L'élément fédérateur, lors de l'écriture de tout projet disciplinaire, est le projet d'établissement. En effet, ce dernier fixe un cadre qui s'appuie sur les caractéristiques élèves et le contexte local. Des axes sont érigés, ce qui permet de donner des orientations aux actions à mener qu'elles soient disciplinaires ou globales. Il convient donc de s'attacher à trouver des objectifs qui renforcent les différents axes du projet.

La première phase de rédaction réside dans un travail de concertation disciplinaire. Chaque équipe, au regard des différents axes et des caractéristiques élèves, tente de décliner ses objectifs et les compétences disciplinaires à travailler. Dans un deuxième temps, chaque projet disciplinaire est confronté aux autres afin de déceler des points communs et des compétences communes à acquérir.

Ce système valide une véritable articulation et une cohérence des projets, en axant, notamment, sur le développement partagé de compétences. En croisant les différentes compétences puis en les fédérant, l'enjeu de ce travail en équipe consiste à faire acquérir aux élèves les connaissances,

---

1 Circulaire n°97-123 du 23 mai 1997, missions du professeur exerçant en collège, lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel.

2 Arrêté du 1-7-2013 - J.O. Du 18-7-2013, référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

capacités et attitudes nécessaires à une validation de compétences, de façon organisée et cohérente, tout au long du cursus scolaire, et de ne pas effectuer de répétitions inutiles.

Il existe, cependant, différentes limites à ce travail en équipe. Ainsi, selon les disciplines, les projets sont plus ou moins aboutis ; cette dynamique de projet est encore rare dans de nombreuses disciplines, faute de culture du projet. En effet, la discipline EPS, dans un souci de reconnaissance, a, dans un premier temps, valorisé le travail en équipe.

Cette recherche de cohérence n'était pas nécessaire pour les autres car jugées « légitimes » au sein du système éducatif. Cependant, avec l'évolution de la réflexion autour de la notion de compétences, les différentes équipes disciplinaires sont amenées à adopter une autre logique, ce qui abonde dans le sens de la coopération au sein d'une équipe. De plus, même si certains collègues observent encore des difficultés à partager car ils se sentent exposés et jugés, il est à noter un changement d'orientation. D'ailleurs, la réflexion sur le socle commun a suscité ce travail en équipe. L'enseignant ne peut plus se contenter de travailler seul, au sein de sa discipline, mais il doit partager. S'il persiste une forme de résistance sur certains axes, la présentation de ce qui est enseigné à tous, permet de lever les dernières réticences. Par ailleurs, le référentiel de compétences<sup>3</sup> affirme cette direction en définissant comme compétence commune à tous les professeurs : « en contribuant à la mise en place des projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement. »

L'exemple suivant propose, dans un premier temps, de croiser un projet en SVT et en EPS au regard des axes du projet d'établissement puis dans un second temps, de décliner une compétence de chaque projet en connaissances, capacités et attitudes et de déceler les similitudes.

---

3 Arrêté du 1-7-2013 - J.O. Du 18-7-2013, référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Tableau 1 : Un exemple de mise en relation de projets SVT-EPS – collège, cycle central

Axes du projet d'établissement	Axes du projet EPS	Axes du projet SVT	Liens avec le socle commun
La maîtrise de l'Écrit	Favoriser l'écrit par le biais de documents appropriés.	Appréhender la démarche d'investigation.	Compétence 1 : la maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.  Compétence 4 : maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
Responsabilisation de l'élève /Diminution des comportements inadaptés	Faire de l'EPS un outil contre l'échec scolaire.	Adopter un comportement responsable lors des activités et des sorties.	Compétence 6 : les compétences sociales et civiques
	Faire acquérir des compétences méthodologiques et sociales des programmes <sup>4</sup>	Développer la démarche d'investigation.	Compétence 7 : l'autonomie et l'initiative
Vers une plus grande équité culturelle	Elargir l'horizon culturel des élèves.	Renforcer la culture scientifique des élèves.	Compétence 3 : les principaux éléments de mathématique et la culture scientifique et technologique.
	Faire acquérir les compétences propres à l'EPS (diversité et complémentarité)	Développer l'esprit critique.	

Tableau 2 : Essai de déclinaisons

Disciplines	Compétences	Connaissances	Capacités	Attitudes
EPS	Agir dans le respect de soi, et de l'environnement	Démarche de projet s'appuyant sur l'analyse de ses besoins et de ses moyens	Se connaître et formuler son projet d'action.	Confronter les différentes formes d'actions.
SVT	Agir en adoptant une démarche d'investigation	Connaître les principes d'une démarche d'investigation	Prendre de l'information, raisonner, réaliser, communiquer.	Avoir l'esprit critique

<sup>4</sup> Programme collège 2009 : CMS1 : agir dans le respect de soi, des autres, et de l'environnement par l'appropriation de règles, CMS2 : organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités par la gestion et l'organisation des pratiques et des apprentissages, CMS3 : se mettre en projet, CMS4 : se connaître, se préparer, se préserver.

La traduction en termes de connaissances, capacités et attitudes s'avère plus difficile au sens où le vocabulaire diffère entre les SVT et l'EPS. La notion de compétence n'a pas le même écho et a des acceptions différentes. En effet, en SVT, une compétence renvoie à un savoir-faire avec les notions suivantes : « communiquer », « raisonner », « s'informer », « réaliser ». Pour l'EPS, le GAIP de Nantes<sup>5</sup> (1990-1991) la définit comme « une excellence virtuelle, autrement dit comme une capacité stable, intériorisée qui n'a de valeur que parce qu'elle peut se manifester dans une pratique, à un niveau de pratique donné. Elle se caractérise par l'activité du sujet qui réussit de façon systématique dans une situation particulière. C'est une ou plusieurs capacités actualisées/appliquées. » Il s'agit, dès lors, de trouver un consensus, une même acception afin que cette notion fasse écho aux élèves et aux membres de la communauté éducative. L'enseignant ne peut plus se cantonner à sa salle, à sa discipline ; il entre dans un parcours éducatif où l'interaction avec les collègues devient une quasi-évidence.

La première phase de croisement dans une optique fédératrice de projets semble plus aisée mais cette seconde phase se confronte à des obstacles de nomenclature. Pourtant, il apparaît que le sens véritable d'un projet au service de la réussite des élèves se dévoile par cette mise en commun des connaissances, capacités, attitudes. Ce travail passe nécessairement par la communication et devient, à présent, obligatoire dans un projet global d'éducation. En effet, aujourd'hui, outre les réunions de concertation, les portails collaboratifs offrent de nouvelles perspectives de coopération. En comparaison avec la circulaire de 1997<sup>6</sup>, où internet était encore à ses balbutiements, il est dorénavant possible d'échanger, de créer « à distance ». Le fonctionnement avec un outil commun dans les établissements tel que l'ENT d'établissement (« e-lyco » dans l'Académie de Nantes) donne à voir ce qui se fait ailleurs et permet ainsi de nouvelles perspectives de concertation et de travail. Le numérique permet donc une gestion plus simple, voire plus efficace des notions abordées avec les élèves : « tout est dit », rien n'est secret, ce qui doit induire une plus grande cohérence de l'enseignement.



## Mais pourquoi coopérer ?

Le maître mot de cette dynamique est la communication « Entre ce que je pense, ce que je veux dire, ce que je crois dire, ce que je dis, ce que vous avez envie d'entendre, ce que vous entendez, ce que vous comprenez, [...] il y a dix possibilités qu'on ait des difficultés à communiquer »<sup>7</sup>. Weber trace ici les nombreuses difficultés inhérentes au processus de communication. Pourtant, la communication est la clef de voûte de l'évolution de notre système éducatif. En effet, dans un souci de réussite des élèves et de formation de citoyens, les formateurs ne peuvent plus agir en individualité et doivent coopérer. La construction des élèves est un processus global qui requiert concertation ; l'enseignant ne peut plus s'isoler, doit accepter de « se mettre à nu ». Cette révolution copernicienne passe de la connaissance disciplinaire à l'élève en situation d'apprentissage. D'ailleurs, le référentiel de compétences indique que : « les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe

---

5 GAIP de Nantes, Lexique conventionnel et professionnel, Revue académique des enseignants d'Education Physique et Sportive, 1990-1991

6 Circulaire n°97-123 du 23 mai 1997, missions du professeur exerçant en collège, lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel.

7 WEBER (B) L'Encyclopédie du savoir relatif et absolu, Paris, Librairie générale française, coll. « le livre de poche » (no 15530), 269 p, 2003.

éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée »<sup>8</sup>.

A partir de cette donnée, il s'agit de respecter plusieurs postulats.

- Le premier consiste à être clair sur ce que l'enseignant veut transmettre : faire savoir, partager, expliciter pour que le message soit clair. Dans l'exemple précédent, un long travail d'explicitations des termes s'avère nécessaire. Ici, l'intérêt réside dans un consensus afin que le message transmis aux élèves soit précis et évident.
- Le second incite chacun des communicants à s'inscrire de manière pertinente dans ce processus afin que le propos soit affirmé. Ainsi, ce dernier ne peut exister que si chaque partie a la volonté de proposer une réflexion collective, de l'intégrer à son enseignement. Il en va, dans ce cas, de l'investissement et de la volonté des différentes parties d'arriver à un consensus. Si chacun reste sur ses positions, l'évolution est impossible. Il faut accepter de lâcher un peu de « soi » en modifiant ses habitudes, au service du collectif. D'ailleurs, « La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements. »<sup>9</sup>.
- Le troisième, quant-à-lui, encourage à ne pas coopter dans l'ombre mais à laisser tout à chacun le loisir de s'exprimer et de revendiquer un rôle dans ce processus. Dans ce cas, chacun doit s'attacher à trouver sa place et les pairs doivent tenter de laisser une place afin d'articuler une démarche autour d'une réflexion commune.

Entrer dans ce processus requiert des efforts de la part de tous les partenaires. Il faut alors tenter d'admettre que les compétences des diverses parties prenantes au projet ne soient pas au même niveau car l'expertise diffère. Ainsi, pour l'exemple précédent, la discipline EPS possède davantage une culture du projet que les SVT. Pourtant, l'enseignant d'EPS a tout à gagner à écouter la démarche des autres enseignants car cette dernière peut être source d'innovation. En effet, quelle que soit la discipline, les enseignants sont « formatés » par leur cursus de formation. L'apprentissage est envisagé différemment, ce qui génère, par exemple, des formes de tâches diverses. Ce n'est qu'en mutualisant les connaissances, les méthodes, en échangeant que la construction des savoirs au service des élèves sera efficiente.

Travailler en cohérence constitue un des piliers de ce processus : compiler les données et ne pas s'éparpiller. Si chaque partie reste sur sa ligne de pensée et refuse de faire des concessions, le projet ne pourra jamais aboutir. Il faut tenter de trouver un fil directeur et s'attacher aux objectifs poursuivis, entrer dans une dynamique de projet<sup>10</sup>.

Trouver de l'intérêt à voir et connaître ce qui se fait ailleurs sinon ce manque de curiosité engendre des a priori négatifs et ne permet pas d'entrer dans une posture de projet et de travail en commun. Il peut s'avérer intéressant, également, de redéfinir d'un point de vue lexical les notions travaillées. En effet, la réflexion sur les notions de capacités, connaissances, attitudes a permis de s'apercevoir qu'il existait des divergences entre l'EPS et les SVT. Ainsi, la notion d'attitude est peu utilisée en SVT si ce

---

<sup>8</sup> arrêté du 1-7-2013 - J.O. Du 18-7-2013, référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

<sup>9</sup> arrêté du 1-7-2013 - J.O. Du 18-7-2013, référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

<sup>10</sup> HUOT (F.) entre paradigme et convivialité, *e-novEPS* N°5, Juin 2013

n'est en termes de modification d'attitude, dans le cadre de la dissonance cognitive<sup>11</sup>, alors qu'en EPS, elle est « une prédisposition à réagir de façon défavorable ou favorable envers un objet donné. »<sup>12</sup> et est fondamentale dans la construction des leçons. Il est alors intéressant de trouver une acception commune afin que ce terme fasse écho de la même manière dans les deux disciplines : « L'attitude est une construction hypothétique, inobservable au delà de ses manifestations verbales ou comportementales »<sup>13</sup>. Cette dernière permet de trouver une définition acceptable de tous et utilisable dans toutes les constructions de leçons qu'elles soient d'EPS ou de SVT.

Mais la mise en concurrence s'avère essentielle afin que chacun assume ses positions et évolue par là-même. Si chaque partie ne rentre pas dans ce processus, il n'existe alors que des projets obsolètes au service d'une discipline mais pas au service de l'élève. En effet, se confronter à autrui permet d'évoluer, d'adopter une vision globale et de proposer des orientations au service des élèves. Or, nous manquons à notre mission d'enseignant si nous restons cantonnés à notre seul champ disciplinaire. L'enseignement aujourd'hui ne peut plus se penser isolément, il est inscrit au cœur d'un système, comme l'indique la loi d'orientation pour la refondation de l'école : « Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative »<sup>14</sup>.



## Conclusion

Si travailler en équipe fait partie intégrante des missions des enseignants, il s'avère que les choses ne sont pas si simples dans l'exercice du métier. La meilleure volonté du monde des différents protagonistes ne suffit pas, à elle seule, à enrayer les difficultés rencontrées. Ce n'est qu'au prix de consensus que ces dernières sont surmontées. Mais les consensus n'existent que si la communication est première et c'est là une des réticences. Il est alors nécessaire de dépasser tous les a priori pour évoluer car, au-delà de la mission des enseignants, c'est l'avenir de l'école qui est entre les mains des professeurs qui sont les bâtisseurs de cette nouvelle Ecole : « La modernité est exigeante : nous ne sortirons pas des difficultés que nous visons par de simples aménagements cosmétiques. Comme chaque époque de notre histoire, elle exige des bâtisseurs. »<sup>15</sup>.

Aujourd'hui, le métier d'enseignant requiert des qualités d'écoute, de collaboration, des connaissances. Le référentiel de compétences<sup>16</sup> vise d'ailleurs « à affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une

---

<sup>11</sup> FESTINGER (L.), *A theory of cognitive dissonance*, 1957.

<sup>12</sup> DELIGNIERES (D) et DURET (P), *Lexique thématique en sciences et techniques des activités physiques et sportives*, 1995.

<sup>13</sup> THOMAS (R) et ALAPHILIPPE (D), *Les attitudes*, Paris, PUF, 1983.

<sup>14</sup> LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, article 2.

<sup>15</sup> MEIRIEU(P), *Pédagogie : le devoir de résister, Issy-les-Moulineaux*, ESF éditeur, 2008.

<sup>16</sup> Arrêté du 1-7-2013 - J.O. Du 18-7-2013, référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres. » Aujourd'hui, l'enseignant doit savoir communiquer »<sup>17</sup>.

Là où des missions<sup>18</sup> étaient données hier, des compétences<sup>19</sup> à acquérir sont définies, aujourd'hui, qui, selon la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen, se définissent comme un : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en oeuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

C'est donc un changement de point de vue et de manière de travailler, qui met la communication au cœur de ce processus : l'intelligence devient collective<sup>20</sup> : "... Une intelligence partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel, qui aboutit à une mobilisation effective des compétences"<sup>21</sup>, ou encore : « Internet est essentiellement un instrument, le plus récent qu'on ait trouvé, pour perfectionner notre intelligence par la coopération et l'échange [...] La vraie révolution d'Internet n'est pas du tout une révolution de machines, mais de communication entre les êtres humains[...] Internet est un instrument qui perfectionne notre capacité d'apprentissage et d'intelligence collective[...] Chaque communauté réalise tout d'un coup qu'elle est une des dimensions de la production de sens humain[...] Internet nous oblige à expérimenter de nouvelles manières d'être ensemble[...] ] L'éthique de l'intelligence collective, qui consiste à entrelacer les points de vue différents, se manifeste largement dans le cyberspace»<sup>22</sup> .

---

<sup>17</sup> Arrêté du 1-7-2013 - J.O. Du 18-7-2013, référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

<sup>18</sup> Circulaire n°97-123 du 23 mai 1997, missions du professeur exerçant en collège, lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel.

<sup>19</sup> Arrêté du 1-7-2013 - J.O. Du 18-7-2013, référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

<sup>20</sup> MENAGE (J.), MEZIERE (D.), j'enseigne, je suis une équipe, *e-novEPS* N°7, Juin 2014

<sup>21</sup> LEVY (P.), *L'intelligence collective*, La Découverte, 1997

<sup>22</sup> LEVY (P.), *Le marché, le cyberspace, la conscience*, *World philosophie*, 2000